Rapport d'activité 2024

ASSOCIATION LES PEP 69/ML

DIRECTION GÉNÉRALE

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT 4

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL 8

– LES CHIFFRES CLES DE 2024..... 10

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE 11

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION 11

LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES..... 12

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 14

LES SEMINAIRES BUREAU/CODIR & CA/CODIR..... 16

LE CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION 16

LA JOURNEE ASSOCIATIVE 2024 17

TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION 18

QUELQUES ORIENTATIONS CLES PARTAGEES..... 18

ONZE UNITES FONCTIONNELLES..... 19

LES MODIFICATIONS DE FONCTIONS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024..... 19

L'ACTIVITE DU SIEGE SOCIAL..... 21

ORGANIGRAMME DU SIEGE EFFECTIF AU 28 MAI 2025. 22

QUELQUES CHANTIERS TRANSVERSES NOTABLES DU SIEGE EN 2024..... 24

LES POINTS D'ATTENTION SUR LES RH EN 2024 24

CELLULE DE FACILITRICES DE PARCOURS DE VIE 25

L'ACTIVITE DES DISPOSITIFS DE L'ASSOCIATION EN 2024..... 26

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE 27

ORGANIGRAMME DES DISPOSITIFS EN MAI 2025 28

LE DISPOSITIF SENSORIEL 29
LE DISPOSITIF TND 29
L'IFMK DV 29
LE DISPOSITIF PROTECTION DE L'ENFANCE 30
LE DITEP DE GIVORS - BRON 31
LE DITEP DE GERLAND 31
LE DITEP DE VILLEURBANNE-DUCHERE 32
LE SESSAD TDI 32
LE CENTRE TECHNIQUE REGIONAL POUR LA DEFICIENCE VISUELLE 32
LE CENTRE MEDICO-PSYCHO PEDAGOGIQUE BOSSUET . 33
LE SESSAD TSL BOSSUET 33
ERHR AURA 34
LA COMMUNAUTE 360 DU RHONE & DE LA METROPOLE DE LYON 34
LE CENTRE DE FORMATION 35
L'EAJE PEPILOU 35
L'ACTION BENEVOLE AU SEIN DE NOS STRUCTURES 35
LE PROJET MOBILITE INTERNATIONALE 36

LES RESEAUX & LES PARTENARIATS 37

LA FEDERATION GENERALE DES PEP 37
L'ARPEP AURA 38
FOCUS SUR QUELQUES RESEAUX 38

PERSPECTIVES 40

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Notre centenaire témoigne d’une histoire riche

En 2024 notre association départementale des PEP du Rhône et de la Métropole de Lyon, a célébré un siècle d'existence. Ce fût une belle opportunité de se rassembler, de se remémorer le chemin parcouru, d'honorer les valeurs qui ont guidé notre action depuis toutes ces années, pour continuer à avancer ensemble vers un avenir prometteur. Un tel anniversaire témoigne d'une histoire riche. Je veux souligner en premier l'engagement continu et permanent de ses membres et l'impact positif de leurs actions.

Notre association a permis à des jeunes personnes de grandir, grâce au soutien de professionnels engagés. Cette volonté de répondre aux besoins des territoires et des personnes reste au cœur de nos préoccupations et de nos missions.

Face à la brutalisation de notre monde, aux nombreuses crises que traversent nos sociétés — qu’il s’agisse, du climat, de l’exclusion sociale, du logement, de l’éducation, de l’accès aux soins, de la prévention ou des nouveaux risques sociaux avec des familles monoparentales, la santé mentale ou le vieillissement de la population — l’engagement de nos prédécesseurs en faveur de la solidarité et de l’émancipation continue d’être une source d’inspiration.

A stade je veux exprimer un profond soutien et toute notre reconnaissance à nos professionnels de terrain et à toutes celles et ceux, qui de manière silencieuse, agissent chaque jour avec courage même s’ils côtoient des situations extrêmes. Je pense au drame en proximité de l’école Angélina Courcelles. Leur action est déterminante pour maintenir le lien social, protéger les valeurs de la république. Ils sont la pierre angulaire de la résilience de ces territoires.

Aujourd’hui, dans un contexte politique où les valeurs républicaines, solidarité, égalité, laïcité et citoyenneté, sont souvent mises à l’épreuve. La vision de Léon Bourgeois, de Louis Liard, d’Edouard Herriot, fondateurs des PEP, reste plus que jamais un horizon éclairant.

Malgré cette situation il y a des avancés, nous avons fait et nous faisons preuve d'une grande capacité d'adaptation, afin de répondre aux besoins évolutifs des populations accompagnées. Ensemble notre ambition demeure une société plus inclusive. Ensemble nous devons permettre de trouver leur chemin à celles et ceux qui, sans aide adaptées, auraient peut-être du mal à le trouver.

Nous pouvons être fiers des avancées réalisées grâce à l'engagement de nombreux acteurs.

La généralisation du SEGUR pour tous constitue une étape importante, une revalorisation légitime des salaires des salariés. C'est une reconnaissance de leur investissement et de leur rôle essentiel dans la réalisation de nos missions. Ce progrès illustre aussi l'importance que nous donnons au dialogue social. Il favorise, le débat, la participation, la compréhension mutuelle et la construction de solutions communes pour améliorer les conditions de travail, et par conséquent la vie des personnes accompagnées.

François TOSQUELLES, médecin psychiatre dont l'action fut déterminante pour mettre un terme à la situation asilaire des hôpitaux, ne défendait-il pas le principe, pour l'hôpital, de bien traiter les soignants, pour soigner les patients.

Depuis quelques années, dans un contexte particulier, que nous n'avions jamais connu, de manque de professionnels, nous devons promouvoir l'attractivité de l'emploi, en articulant toujours professionnalisation et bien-être au travail.

En 2024, nous avons engagé une première étape vers un management plus participatif. Il s'agit d'impliquer davantage les cadres et les salariés, en leur confiant des responsabilités sur des périmètres clairement définis, pour favoriser un travail d'équipe solide, dynamique. Nous continuerons.

Nous continuerons pour donner plus d'autonomie et de responsabilités à celles et ceux qui sont en contact direct avec les personnes accompagnées. Nous voulons créer un environnement propice à l'interaction, à la pensée, à l'innovation, à la création en vue d'une démarche visant une adaptation de notre offre, correspondant encore plus précisément aux besoins évolutifs des personnes et des familles, dont l'expertise est incontournable.

Ensemble recherchons le chemin d'une alliance autour du projet de l'enfant. Recherchons aussi la participation des familles dans nos instances, et ici même au sein de notre conseil d'administration.

Notre approche de la transformation de l'offre, portée par les politiques publiques, généralement attendue par les familles, doit être riche, attachée profondément et articulée avec nos valeurs. Nous devons en permanence intégrer les dimensions, éthique, technique, politique et philosophique. Pour mêler ces dimensions, nous devons nous assurer d'espaces de pensée pluridisciplinaires, pour que chaque décision soit prise dans une perspective éthique, tout en étant techniquement solide, politiquement responsable, socialement juste et philosophiquement cohérente.

Cette stratégie, trouve toute sa pertinence pour répondre aux enjeux liés à la nouvelle tarification SERAFIN PH. Cette dernière constitue un levier puissant, à disposition de nos tutelles, pour agir sur la transformation de l'offre. Cette offre que nous devons construire en considérant les personnes accompagnées comme un autre soi-même.

Il est également probable que demain les acteurs publics nous chargent, de nouvelles responsabilités territoriales. L'idée étant de garantir, une mise en œuvre cohérente et adaptée à chaque contexte local, des politiques publiques pour en promouvoir une bonne visibilité et donner une meilleure lisibilité des droits des personnes.

La loi de 2005, qui a placé la priorité sur la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, a effectivement marqué une avancée significative. Passer de 130 000 enfants en 2005 à près de 530.000 aujourd'hui témoigne d'un progrès remarquable vers une inclusion plus large.

Mais aujourd'hui, il est essentiel de mieux connaître ce qui se passe concrètement dans la vie quotidienne de ces enfants, notamment en ce qui concerne leur temps à l'école, en dehors de l'école, et dans leur environnement global. Savoir combien d'heures ils passent en classe, en activités extrascolaires ou en dehors du cadre scolaire, dans les familles, permettrait d'évaluer plus précisément l'impact de cette loi et d'identifier les besoins d'amélioration. La démarche inclusive n'écarte en aucun cas l'accès aux droits des personnes nous disait il y a quelques jours, David RODRIGUEZ, universitaire Portugais dont les travaux sur l'inclusion font référence, cela concerne tous les droits et notamment le droit à tous les soins dont la personne a besoin.

La démarche inclusive est portée avec force par le réseau des PEP. Notre intention doit-être de conduire une démarche ambitieuse pour les personnes concernées.

Poursuivre notre engagement oblige à une meilleure connaissance des parcours. C'est une étape indispensable pour continuer à faire évoluer nos dispositifs et garantir une inclusion véritable, adaptée et bienveillante. C'est comprendre et répondre aux interrogations de nos partenaires, c'est construire des passerelles entre les ESMS et l'école, c'est approfondir nos expériences, c'est mettre en œuvre de nouvelles expérimentations. C'est aussi préserver l'interdisciplinarité, la diversité des approches soignantes, le soin institutionnel chaque fois que s'est nécessaire.

Je me félicite de la création d'une commission au sein de notre conseil d'administration, associant les professionnels, pour faire un état des lieux, analyser ce que nous faisons, en vue d'améliorer notre démarche. Je me félicite aussi de nos initiatives en matière de mobilité internationale des personnes en situation de handicap. Elle nous permet de réfléchir avec d'autres acteurs, politiques, universitaires, d'autres pays en l'occurrence, l'Italie et le Portugal.

Cette politique nous la voulons pour tous. Je pense spécifiquement aux enfants du secteur de la protection de l'enfance, dont la mise à distance de leur territoire, les éloigne et les coupe d'un environnement social et éducatif. Cette situation impacte significativement leur développement et leur inclusion.

Comme vous le savez notre association gère deux internats, social et scolaire. Deux structures positionnées dans le secteur de la protection de l'enfance, accueillent 70 jeunes du lundi au vendredi, sur le champ de la prévention. Chaque enfant et chaque famille adhèrent volontairement à ce projet. Nous portons ici un projet innovant, permettant l'accompagnement de tous, engageant enfant et famille vers un processus évolutif, sans doute précurseur de la nécessaire évolution des pratiques professionnelles de la protection de l'enfance.

Or nos internats sont en danger en raison de l'écroulement des politiques publiques de ce secteur. C'est notre préoccupation majeure du moment. Nous sommes engagés et mobilisés mais nous restons très inquiets pour les semaines et les mois à venir.

Avant de laisser la place à l'expression d'autres administrateurs, à notre Directeur général, notre expert-comptable, et notre CAC, j'ai voulu exprimer notre engagement associatif, mettre en lumière des enjeux cruciaux et donner un cadre général pour avancer.

Au cours de cette année 2025 nous devrons revisiter nos capacités de développement, en vue de mieux accompagner les obligatoires changements, pour bien remplir nos missions.

Je termine en m'inspirant des propos de Daniel Goldberg, président de l'UNIOPSS. **Sans les associations, agissant pour tous de manière inconditionnelle, et proche de chacun, il n'y a pas de politique publique**. Ces quelques mots soulignent l'importance fondamentale du rôle des associations dans la construction et la mise en œuvre des politiques sociales, en étant au plus près des besoins des personnes.

Ensemble restons fidèles à cette idée que l'action collective et l'engagement associatif sont indispensables pour une société plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Je vous remercie.

Bernard BOCHARD
Président de l'Association Les PEP 69/ML

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

Le présent rapport d'activité présente l'ensemble de l'activité de l'association Les PEP 69/ML pour l'année 2024. Il est complémentaire des différents rapports d'activités rédigés par les équipes de chaque établissement et service de l'association. Ces documents sont consultables sur le site internet de l'association.

Notre association a fêté ses 100 ans en 2024, une occasion pour revenir sur un centenaire d'engagement militant qui a façonné notre association et son professionnalisme.

L'année 2024 a été l'occasion de fêter collectivement le centenaire de notre association. Plusieurs évènements ont été ainsi organisés tout au long de l'année et nous ont permis de revenir sur l'histoire de notre association et de ses différentes activités. Des premiers projets mis en œuvre par les enseignants, fondateurs de l'association, aux actions d'accompagnement pour les personnes déficientes visuelles et aux internats sociaux scolaires, en passant par les absorptions et fusions avec l'ATPSE, l'OLPPR et l'association du Centre Bossuet, ces différentes étapes des PEP 69/ML ont contribué à façonner notre identité. Ce centenaire a été l'occasion d'un retour sur images, d'un partage de cet héritage à travers temps festifs, expositions et conférences débat tout au long de l'année.

La transformation de notre organisation a connu une première étape, avec une nouvelle structuration de notre organigramme à partir de septembre 2024.

L'association Les PEP 69 ML a engagé une réflexion pour bâtir une nouvelle forme d'organisation associative, plus agile et évolutive, porteuse d'horizontalité, de transversalité, de coopération, et in fine, de nouvelles postures et modes d'accompagnement à l'égard des personnes concernées, avec la volonté de promouvoir leur autodétermination et une société plus inclusive.

Initiée dès 2018 lors des premiers séminaires cadres, puis précisée par une feuille de route en 2021, cette volonté s'est d'abord traduite par la définition d'une ambition managériale, intégrée au Projet associatif 2023-2027, et d'une organisation cible, validée par le Conseil d'administration en juin 2023, et précisée en juillet 2024.

En septembre 2024, nous sommes passé d'une répartition de nos activités dans 3 secteurs à un fonctionnement plus transversal reposant sur 11 dispositifs différents, avec un renforcement des fonctions support au sein du siège de l'association. Cette nouvelle structuration, prenant appui sur une autonomie renforcée des unités fonctionnelles, doit se penser dans une dynamique d'appartenance collective de tous à l'association, favorisant ainsi les pratiques collaboratives et l'interconnaissance de la diversité de nos activités, mais mobilisées collectivement pour la mise en œuvre de notre projet associatif, véritable feuille de route commune.

Dans un contexte économique et social compliqué, nous allons devoir relever collectivement des défis importants pour les années suivantes. Alors que les acteurs de la protection de l'enfance alertent sur un vrai risque d'implosion d'un système à bout de course, notre dispositif protection de l'enfance, centré sur la prévention, est en difficulté pour remplir ses missions. Dans le champ du handicap, les transformations à l'œuvre souffrent d'une orientation politique collective claire, mobilisatrice et pleine de sens. Quelle forme prendra demain le service public d'accompagnement médico-social, indispensable en particulier pour les publics les plus en difficulté ? Comment renforcer la dynamique inclusive et adapter nos pratiques et organisations au bénéfice de parcours de vie choisis et non subis ?

Notre association a des atouts pour relever tous ces défis. Elle a un vrai savoir-faire, et une palette de compétences inscrite dans des champs d'activités variés et complémentaires. Notre projet associatif, et son plan d'actions, doivent nous guider collectivement.

Nicolas EGLIN
Directeur Général de l'Association Les PEP 69/ML

Les chiffres clés de 2024

*Au 1er janvier 2025, l'association met en œuvre **15 arrêtés d'autorisation de structures sociales et médico-sociales** (comprenant plusieurs unités fonctionnelles), complétés par un établissement d'accueil du jeune enfant, une communauté 360, une cellule de facilitrices de projets de vie (CFPV), un centre de formation et des activités complémentaires (mentorat, mobilités internationales, répit & relais). L'ensemble de ces activités, dont le siège de l'association, se répartissent sur 23 sites géographiques distincts.*

SUR LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL :

- 3 DITEP répartis sur 5 sites d'accueil avec 3 PCPE, 1 EMAS, 1 équipe Cité Éducative et 3 villas proposant des hébergements séquentiels
- 1 SESSAD DI
- 1 IME et un 1 SESSAD TND
- 1 CAMSP DS avec un PCPE
- 1 S3AS
- 1 IFMK DV
- 1 CTRDV et 1 ERHR
- 1 CMPP et 1 SESSAD

SUR LE SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE :

- 2 internats sociaux scolaires
- 1 SAMNA avec 1 MNA PASS

MAIS AUSSI SUR D'AUTRES DOMAINES D'ACTIVITES :

- 1 EAJE
- 1 Communauté 360 & 1 Cellule de facilitrices de projets de vie
- 1 Centre de formation
- Un projet mentorat
- Un projet mobilités internationales

*Au 1er janvier 2025, **une capacité de 977 places** autorisées et financées d'accueil en internat, semi-internat et en ambulatoire pour une file active cumulée de près de **2000 personnes accompagnées en 2024** pour l'ensemble des structures, sans compter l'impact des PCPE CAP, de l'EMAS, du CTRDV qui intervient auprès de **651 jeunes**, la Communauté 360 auprès de **342 personnes**, et le MNA Pass pour **100 jeunes**.*

28,8 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET EN 2024

L'ASSOCIATION RASSEMBLE PLUS DE 430 SALARIES POUR 340 ETP EN CDI AU 01/01/2025

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Bureau, commissions & conseil d'administration

L'organisation générale de la gouvernance associative prend appui sur les instances statutaires (Bureau, CA et AG) ainsi que sur des commissions associatives de travail, ouvertes aux administrateurs, avec la présence de permanents de l'association. En 2024, à l'occasion du centenaire de l'association, une commission spécifique a piloté l'organisation des festivités.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

Constitué de 14 administrateurs (dont 12 membres avec voix délibératives et 2 membres associés avec voix consultatives), le bureau contribue à alimenter les orientations du Conseil d'administration et densifier la réflexion permanente de l'association sur ses engagements.

Le bureau s'est réuni sur 11 demi-journées de janvier à décembre 2024. Il a notamment :

- Débattu et voté les différentes décisions prises par les commissions,
- Étudié la proposition de création d'un dispositif MNA jeunes filles,
- Validé le dispositif d'accompagnement de l'internat social scolaire Favre-Chazière
- Défini les orientations souhaitées des négociations annuelles obligatoires de l'année 2024 et donné mandat à la direction générale,
- Validé les transformations de l'organisation mises en œuvre en septembre 2024,
- Travaillé sur des modifications nécessaires du Document Unique de Délégation à la suite de la transformation de l'organisation,
- Validé les modifications sur la procédure générale de gestion de la trésorerie de l'association,
- Validé les différents recrutements nécessaires de cadres de direction,
- Supervisé l'organisation des évènements du centenaire de l'association et de la journée associative,
- Décider de confirmer l'engagement de l'association dans le projet HAPI,

- Validé le développement de différents projets et de réponse à des appels à projets, dont les projets de mobilité internationale,
- Suivi les travaux de clôture des comptes 2023,
- Étudié les budgets 2024 des établissements et services qu'il a ensuite proposé au CA.

LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

La commission d'action sociale se réunit chaque mois. En 2024, elle a apporté des aides grâce au fonds social (pour un montant de 3.264 euros) et au fonds DV (26.400 euros).

Sur le fonds social :

- École de Chaponnay : 3 aides individuelles pour des classes transplantées
- École Giono Lyon 8° : 1 aide individuelle pour une classe transplantée
- École Berthelot Lyon 7° : 1 aide individuelle pour une classe transplantée
- École Rêves en Saône : 1 aide individuelle pour une classe transplantée
- École Cornier Lyon 4° : 1 aide individuelle pour une classe transplantée
- École Louis Pergaud Lyon 8° : Participation jeux paralympiques pour 4 classes.
- École Léon Jouhaux Lyon 3° : 3 aides individuelles pour des classes transplantées
- DITEP la Cristallerie : 1 aide individuelle pour licence et tenue sportive
- Crèche Pépilou : 1 aide pour l'accueil d'un enfant à besoins éducatifs spécifiques
- École Giono Lyon 8° : 1 aide individuelle pour une classe transplantée
- DITEP La Cristallerie : 1 aide individuelle pour licence et tenue sportive
- Internat Mauchamp : 1 aide pour un séjour linguistique à Londres

Sur le fonds DV :

- Tandem Club Rhodanien : Financement de 20 000 € pour le parcours Lyon Paris en tandems pour aller aux jeux paralympiques.
- IFMK DV : Séjour aux jeux paralympiques d'un groupe de 14 étudiants et de 4 professionnels pour soutenir 3 étudiants sélectionnés.
- SAAAS : Soutien financier pour un jeune déficient visuel sans ressources.
- SAAAS : Financement de lunettes spécifiques pour un jeune déficient visuel.
- IFMK DV : Soutien financier pour un étudiant déficient visuel
- CAMSP S : Financement de lunettes spécifiques pour un jeune déficient visuel.
- IFMK DV : Soutien financier pour un étudiant déficient visuel
- CTRDV : Financement de 5 mallettes mathématiques pour les élèves de CP et CE1

LA COMMISSION « PROSPECTIVE -PROJETS »

Réunie 2 fois en 2024, elle a travaillé notamment sur les sujets suivants :

- Développement du secteur petite enfance & parentalité
- Réponses aux appels à candidatures divers
- Suivi du projet HAPI
- Projet MNA Filles
- Réflexion sur la mise en œuvre future des PAS

LA COMMISSION RH

Au cours de l'année (3 réunions), elle a abordé :

- L'harmonisation des primes de responsabilité des cadres de direction,
- La définition des niveaux de primes pour les postes de coordination,
- L'impact de la nouvelle organisation sur la classification des directions de dispositif,
- Les directives NAO,
- Les critères d'application de l'Article 39 de la convention collective.

LA COMMISSION PATRIMOINE FINANCES

Réunie une fois, elle a travaillé principalement sur les procédures de gestion de la trésorerie et le suivi du patrimoine immobilier en 2024.

LA COMMISSION HAPI

En 2024, la commission en lien avec l'association Espace Seniors Duchère Ensemble (ESDE) s'est réuni 4 fois. Elle a abordé :

- La préparation du dossier pour une réponse à un éventuel appel à projets CNSA,
- La préparation de la convention avec la SACVL,
- La préparation de la réponse à l'appel à projet Politique de la Ville.

LA COMMISSION COMMUNICATION

Elle a essentiellement travaillé en 2024 pour la validation des différents numéros du Brèves, ainsi que pour la validation des différents supports de communication qui ont été réalisés (dont les supports du centenaire de l'association). Elle a aussi engagé une réflexion pour la publication d'un Solidaire n°2 sur la protection de l'enfance, projet qui a été reporté à l'année 2025.

LA COMMISSION CENTENAIRE

La commission centenaire a finalisé le programme des festivités du centenaire, lors de 5 réunions successives :

- Une exposition autour de l'histoire de la déficience visuelle sur le territoire de Villeurbanne de 1872 à nos jours, accueillie au sein de la Maison du Livre de l'Image et du Son de Villeurbanne, accompagnée d'une conférence débat organisée dans les locaux du Rize,
- Un temps festif sur le site de Vernay,
- Un temps festif au sein du DITEP de Gerland,
- Une conférence débat autour de l'université inclusive,
- Une journée associative avec une conférence débat,
- Des capsules vidéo de présentation autour d'activités de l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 28 administrateurs avec voix délibératives, de 5 représentants de partenaires associatifs avec voix consultatives, et d'un invité permanent. A l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2024, le conseil d'administration a élu le bureau. Il est composé de 10 membres avec voix délibératives et de 2 membres associés avec voix consultatives.

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2024 :

- En janvier, il validé les négociations en cours autour du CPOM avec l'ARS, il a approuvé la création d'une équipe mobile dans le cadre de la Cité Éducative de Villeurbanne, il a étudié les actions engagées au sein de l'ERHR autour de la Communication alternative et augmentée, il a validé le principe d'un séminaire administrateurs / Codir.
- En février, il a étudié le contenu du projet de CPOM ARS et mandaté le président pour en engager la signature. Il a étudié la proposition de création d'un dispositif d'accueil de jeunes filles MNA et mandaté le président pour continuer les négociations avec le département du Rhône.
- En avril, il validé les projets de dispositifs du dispositif sensoriel et du dispositif TND. Il a étudié et validé la clôture des comptes présentée par l'expert-comptable pour l'année 2023. Il a pris connaissance des tableaux des objectifs contractualisés avec l'ARS dans le cadre du CPOM.
- En mai, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, il a élu le Bureau et a confirmé Bernard BOCHARD à l'unanimité pour le présider.
- En juin, le CA a étudié les différents budgets présentés à l'ARS pour l'année 2024, ainsi que les différentes demandes de CNR déposées. Il a validé la nouvelle répartition des administrateurs référents ainsi que les compositions des commissions associatives. Il a pris connaissance du contenu du projet de recherche action porté par le DITEP Villeurbanne Duchère, du plan d'action pour l'accompagnement de l'internat Favre-Chazière, et de l'évolution du projet de transformation de l'organisation.
- En octobre, il a validé les budgets 2025 des établissements protection de l'enfance et de la crèche, a suivi la mise en œuvre de la nouvelle organisation, a travaillé sur l'actualisation du DUD, a validé le projet de centre de référence CAA, et pris connaissance des perspectives d'évolution du projet Erasmus.

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION SUITE A L'AG DE MAI 2024

MEMBRES invités permanents avec voix consultative				
	BOURNE BRANCHU	Jérôme	Invité permanent	Inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale
ADMINISTRATEURS élus avec voix délibérative dont membres du bureau				
1	BARDONNET	Mickael	2024	
2	BERNADET	Arnaud	2022	1er vice-Président
3	BERNARD	Jacky	2024	Administrateur associé au bureau avec voix consultative
4	BOCHARD	Bernard	2022	Président
5	BREYSSE	Pierre	2022	
6	BRUN	Françoise	2023	Vice-Présidente
7	BUCHAILLE	Annie	2022	
8	COQUARD	Daniel	2024	Membre du bureau
9	FOULON	Chantal	2023	Membre du bureau
10	GOYARD	Muriel	2022	
11	GUICHARDAZ	Emmanuel	2023	
12	GURGO	Michel	2023	Administrateur associé au bureau avec voix consultative
13	KIEFFER	Christine	2023	Membre du bureau
14	LAPIERRE	Louis	2022	Secrétaire général
15	LINA GRANADE	Geneviève	2023	
16	MALFRAY	Patrick	2023	
17	MICHON	Philippe	2022	
18	MIETTON	Pierre	2024	Secrétaire adjoint
19	MONOT	Paul	2023	
20	PELLET	Jacky	2022	Trésorier
21	PERREAU	Jean-Marie	2023	
22	PIEGAY	Carole	2024	
23	PINEDE	Jean-Claude	2023	
24	PRESTINI	Mireille	2024	
25	THOMAS	Gilles	2024	Trésorier adjoint
26	TRUY	Éric	2023	
27	TRALLERO	Thierry	2022	
28	VINCENT	Mathilde	2022	
COLLEGE DES ASSOCIATIONS & PARTENAIRES AVEC VOIX CONSULTATIVE				
	TETE	Christian	JPA	
	FOULON	Chantal	MAE	
	LAPIERRE	Louis	Les PEP 01	
	BOUSQUET	Anne	ESDE	
	DESFOUR	Martine	ESDE	

LES SEMINAIRES BUREAU/CODIR & CA/CODIR

En 2024, deux séminaires ont été organisés :

- Un premier séminaire CA et CODIR élargi le 8 février 2024, qui portait sur la réforme SERAFIN PH (les objectifs généraux, l'esprit de la réforme et les impacts potentiels sur les activités de l'association), avec la présence de Philippe Colombe (DG de Trisomie 21 France), de Laurent Vialette (Directeur du Développement des PEP LDA) et de Vincent Raabe (Administrateur de l'AiRE)
- Un deuxième séminaire a rassemblé les membres du CA et du CODIR élargi le 6 décembre 2024 autour de la mise en œuvre du projet associatif et de ses différents axes stratégiques.

LE CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION

Notre association départementale des PEP 69 / ML a organisé plusieurs événements en 2024 pour marquer son centenaire :

- Une exposition « Un œil sur l'histoire - La déficience visuelle sur le territoire de Villeurbanne », sur l'histoire des associations et des structures accompagnant des personnes déficientes visuelles à Villeurbanne, lieu repère de notre histoire. L'exposition s'est déroulée à la Maison du Livre, de l'Image et du Son, du 2 mai au 22 mai 2024, et a mis en évidence notre rôle particulier en lien avec d'autres associations actives sur ce secteur. Le vernissage de l'exposition a été organisé le 18 mai 2024.
- Une conférence débat « Un œil sur l'histoire - La déficience visuelle sur le territoire de Villeurbanne », de l'historien Christophe Milazzo, accompagnée d'une table ronde de plusieurs acteurs associatifs de la déficience visuelle, au Rize le 2 mai en complément de l'exposition.
- Des journées portes ouvertes dans certains de nos établissements (CTRDV / DITEP de Gerland / Site de Vernay avec le service d'accueil de mineurs non accompagnés et l'internat social scolaire, CAMSP, …)
- Une conférence débat sur l'université inclusive, portée par l'IFMK-DV
- Une journée associative en novembre avec conférence et débat, traitant de l'histoire associative dans le champ médico-social et de la transformation en cours de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- Différentes capsules vidéo présentant certains établissements et services de l'association. Elles sont consultables sur la chaine Youtube de l'association : **https://www.youtube.com/@lespep69-ml75**

LA JOURNEE ASSOCIATIVE 2024

Le 16 novembre 2024, la journée associative, organisée aux terrasses du Parc, a été l'occasion de clôturer l'année de notre centenaire et de se projeter dans l'avenir.
En présence du Président de la Fédération, Fernand Vanobberghen, la journée est revenu sur les origines du mouvement PEP et le contexte historique avec l'intervention de Christophe Milazzo, sur l'évolution des politiques publiques en relation avec les associations grâce à l'intervention de Christophe Capuano, et enfin sur le thème du pouvoir d'agir des individus comme facteur de mutation des services publics et associatifs grâce à la prise de parole de Jérémie Boroy – Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.
Après une table ronde et des échanges avec la salle, Bernard Bochard, président des PEP 69/ML a clôturé la journée en proposant des perspectives pour notre association.

TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION

Développer le pouvoir d'agir

Les premières réflexions sur notre modèle organisationnel ont été lancées par l'association en **novembre 2018**, lors de la journée associative, alors que nous commencions à mettre en œuvre l'organisation par secteur, dans le contexte de la fusion PEP / OLPPR. Lors des travaux de rédaction du projet associatif, l'association a **confirmé l'orientation vers une organisation libérée, qui a été ensuite mise au travail au sein du copil transformation de l'organisation, mais aussi au sein du Codir élargi.**

Cette démarche **supprime la répartition de notre organisation en secteurs pour envisager un mode organisationnel plus horizontal**. Changer l'organisation du travail pour plus d'horizontalité doit permettre d'améliorer l'autonomie et la responsabilité des salariés, susciter des relations de confiance entre tous, dans un cadre de travail transparent et efficient : *« Par « horizontalité » il faut entendre toutes les décisions d'organisation du travail permettant aux salariés d'agir sans avoir à dépendre, référer ou répondre à un niveau hiérarchique supérieur, équipes autonomes, processus sans validation préalable, indépendance dans l'organisation du temps et des activités réalisées, … »*
Notre modèle doit donner **plus de responsabilités et d'autonomie aux directions de dispositif**. Il doit aussi tendre vers **plus d'autonomie de l'ensemble des acteurs de terrain** à terme. Du fait des différences de cultures professionnelles constatées au sein de l'ensemble des dispositifs, nous pouvons toutefois envisager des **rythmes différents** sur l'ensemble des unités fonctionnelles, dans le respect d'une **dynamique collective** où toutes et tous nous nous retrouverions.

QUELQUES ORIENTATIONS CLES PARTAGEES

- Renforcer l'agilité de la structure pour s'adapter à la diversité des situations humaines des personnes accompagnées ;
- Piloter les changements de manière dynamique quand notre environnement et les politiques publiques l'exigent ;
- Décentrer la direction générale, développer une approche territoriale… tout en renforçant le pilotage transversal ;
- Renouveler les modalités de collaborations entre le siège et les établissements ;
- Porter une vision de ce qu'est être un ou une cadre de l'association, et sa contribution à l'action associative ;
- Penser l'hybridation entre la ligne hiérarchique et les cercles. Certaines décisions seront progressivement prises par les cercles, et non plus par la ligne hiérarchique, permettant ainsi d'impliquer toutes les personnes impactées par les sujets et de développer ainsi l'autonomie ;
- Conforter chaque professionnel dans ses missions en sollicitant ses capacités d'initiatives, l'exercice de ses pleines responsabilités, tout en facilitant les relations au sein de son équipe, pour une permanence et une continuité des actions ;
- Encourager la capacité d'expérimenter de tous et développer un sentiment d'appartenance à un collectif réel.

ONZE UNITES FONCTIONNELLES

L'organisation repose sur le projet associatif, élaboré sous une forme participative, qui fixe les orientations politiques, sous la responsabilité du Bureau et du CA de l'association. La cohérence d'ensemble est assurée par :

- Des fonctions de pilotage et de supervision portées à la fois par la direction générale et la direction de supervision,
- Le cercle de décision - Codir (qui comprend le DG, le directeur de supervision, la directrice du développement, le DAF et la DRH)
- Le cercle de décision – Codir élargi (qui comprend aujourd'hui les membres du Codir, les 10 directeurs et directrices de dispositif, le responsable SI et le responsable Qualité)

Le projet met les relations avec les personnes accompagnées – l'activité « terrain » - au centre de l'organisation cible de l'association. 11 unités fonctionnelles, rassemblant l'ensemble des activités autorisées, accompagnés par des activités complémentaires fonctionnant sous mode projet, sont sous la responsabilité de 10 directions de dispositif (2 unités fonctionnelles partagent une même direction).
Ces 11 unités fonctionnelles bénéficient d'appui de différentes fonctions support, portées par les directions du développement et de la qualité (DEVQ, des ressources humaines (DRH), administrative et financières (DAF) ainsi que d'autres fonctions transversales.

Des espaces d'élaboration des pratiques transversales – les cercles de réflexion et de décision – permettent d'impliquer collectivement les acteurs de l'association (dont les représentants du CSE) pour préparer, ajuster, adapter les décisions mises en œuvre ensuite sous la responsabilité des différents directeurs et responsables, toujours dans la perspective de rendre encore plus pertinente notre offre d'accompagnement.

LES MODIFICATIONS DE FONCTIONS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024

L'ORGANISATION DU SIEGE

Plusieurs modifications ont été progressivement réalisées dans les modalités de fonctionnement du siège. Elles doivent permettre de **renforcer les apports des fonctions ressources transversales et les liens directs avec les directions de dispositif**.

La composition du siège repose dorénavant sur 4 directions :

- La direction de supervision (qui comprend la responsabilité des moyens généraux)
- La direction du développement et de la qualité
- La direction administrative et financière
- La direction des ressources humaines

LES UNITES FONCTIONNELLES

Le projet de modification de l'organisation de l'association prend appui sur la définition des unités fonctionnelles. Une unité fonctionnelle est généralement définie comme l'unité la plus petite ou la plus élémentaire capable de remplir une fonction donnée. Dans le contexte des PEP 69/ML, la granularité retenue reste centrée dans l'immédiat **sur l'échelle du dispositif**, et pourra être revue ultérieurement avec une granularité plus fine. Si certaines de nos activités sont déjà réparties dans des dispositifs, la proposition d'organisation retient 11 unités fonctionnelles :

- DITEP de Gerland Maria Dubost
- DITEP Villeurbanne Duchère
- DITEP de Givors Bron La Cristallerie

- Dispositif Sensoriel CAMSP et S3AS
- IFMKDV
- CTRDV
- Dispositif Bossuet CMPP et SESSAD
- Dispositif « Troubles du neurodéveloppement » (TND) IME et SESSAD
- Dispositif « Protection de l'Enfance » Internats et SAMNA
- Dispositif « Petite Enfance » EAJE Pépilou
- Dispositif « animation de territoire » C360, CFPPV, ERHR AuRA

Les fiches de fonction des directions de dispositifs et des adjoints de direction ont été révisées.
Le cadre général de la nouvelle organisation a été déployé dès la rentrée scolaire 2024-2025.
Une révision du Document Unique de Délégation a été engagée pour s'ajuster avec cette transformation. Ce document a été validé en Conseil d'administration le 11 mars 2025.

L'impact de la nouvelle organisation dans les modalités de fonctionnement au cœur des dispositifs se fera progressivement, courant 2025, en prenant appui sur une étape d'analyse des missions des professionnels de terrain et l'identification des pratiques à faire évoluer, dans une perspective de faciliter la prise d'initiatives et l'exercice de ses responsabilités. Dans l'attente de la réalisation de ces étapes, les lignes hiérarchiques au sein des établissements restent les mêmes. Il s'agit de sécuriser les organisations en garantissant la permanence des principes de contenance mis en place aujourd'hui dans tous les dispositifs en fonction des pratiques et du développement de l'autonomie individuelle des professionnels déjà mises en œuvre.

L'ACTIVITE DU SIEGE SOCIAL

Une organisation au service des unités fonctionnelles

L'organisation générale du siège est progressivement renforcée pour apporter de nouvelles fonctions supports à l'ensemble des directions de dispositifs. Alors que le renforcement du reporting auprès de nos autorités de contrôle et de tarification s'accentue, que les démarches administratives se multiplient, l'accompagnement mis en œuvre par les différentes directions du siège doit permettre aux équipes de terrain de pouvoir se concentrer sur leur mission première auprès des publics accompagnés. La transformation mise en œuvre et la création du poste de responsable des moyens généraux en 2024 va dans ce sens.

ORGANIGRAMME DU SIEGE EFFECTIF AU 28 MAI 2025

	Direction Générale	Direction de Supervision	Direction du Développement	Direction des Ressources Humaines	Direction Administrative et Financière
Membres du CODIR et du CODIR élargi	Directeur Général **Nicolas Eglin**	Directeur de Supervision **Patrick Lavoisier**	Directrice du Développement **Bérengère Dutilleul**	Directrice des Ressources Humaines **Nathalie Georges**	Directeur Administratif et Financier **Christophe Espasa**
Membres du CODIR élargi (avec l'ensemble des directions de dispositifs)	Assistante de direction **Clémence Flèche** Responsable des systèmes d'information **Sébastien Rambaud**	Responsable de supervision *(Recrutement à venir)* Responsable de la logistique et des environnements **Dany Forestier**	Responsable Qualité **Alexandre Gislard**	Responsable des Ressources humaines **Astrig Djanikian**	Responsable administratif et financier **Christophe Seigneuret**
	Chargée de mission équipe santé numérique **Chloée Dangmann**		Chargé de mission Mentorat & Mobilité Internationale **Dorian Bord** Projet formations croisées : **Estelle Delorme**	Équipe RH paie, contrats, risques pro OETH **Geoffray Charbin** **Catherine Grimand** **Eve Achard** **Agnès Troncy**	Équipe Comptable **Irma Borm** **Géraldine Dallan** **Aurélie Nortier** **Thi-Mina Nguyen**

MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE

- Élabore les projets stratégique et associatif,
- Définit les orientations de l'organisme gestionnaire,
- Cadre la politique RH et les orientations budgétaires et financières,
- Accompagne les membres du CODIR et du CODIR élargi,
- Pilote et détermine les relations avec les instances extérieures,
- Assure les relations avec le CA et le bureau,
- Assure les relations sociales.

MISSIONS DE LA DIRECTION DE SUPERVISION

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif au sein de chacune des unités fonctionnelles,
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du CPOM,
- Contribue à l'analyse des besoins de l'ensemble des publics accompagnés, et est force de propositions en lien avec la direction du développement,
- Apporte un appui aux directions des unités fonctionnelles en fonction de leurs besoins, et notamment : élaboration des projets de dispositifs, liens avec les fonctions support du Siège, élaboration de procédures, soutien à la demande en cas de situation difficile,
- Assure une responsabilité hiérarchique sur les unités fonctionnelles, et notamment : organise le relai en cas d'absence d'une direction, supervise le recrutement des directeurs de dispositif,

- Assure une responsabilité budgétaire et financière en apportant un appui aux directions dans l'élaboration des budgets, et au niveau de l'engagement de certaines dépenses en fonction des montants,
- Accompagne les directions en matière d'hygiène et de sécurité des biens et des personnes,
- Fait vivre les procédures d'informations préoccupantes et l'analyse des situations indésirables en lien avec la démarche qualité,
- Représente l'association au sein de différents collectifs et espaces de concertation,
- Accompagne la Direction Générale aux réunions de CSE en appui des directions des unités fonctionnelles,
- Porte les décisions associatives.

MISSIONS DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif sur l'ensemble du périmètre de l'association,
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du CPOM,
- Supervise l'ensemble de la démarche qualité,
- Accompagne, en lien avec l'ensemble des membres du CODIR, dont le directeur de supervision, la transformation de l'organisation,
- Préconise, en lien avec les directions de dispositif, les nouvelles orientations d'actions en lien avec la recherche et l'évolution des politiques publiques,
- Assure le développement de l'association et de ses activités,
- Représente l'association au sein de différents collectifs et espaces de concertation.

MISSIONS DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

- Définit la stratégie et la politique financière associative,
- Élabore les cadres budgétaires, les budgets prévisionnels, les comptes administratifs pour les autorités de tarification et de contrôle,
- Organise et supervise la comptabilité générale et analytique de l'association,
- Suit et gère la trésorerie,
- Arrête les comptes résultats annuels et les bilans,
- Assure le contrôle financier, le contrôle de gestion et le contrôle interne,
- Représente l'association,
- Assure l'élaboration et le suivi de tableaux de bord et outils de pilotage,
- Conseille et accompagne les équipes de direction,
- Manage l'équipe du service financier.

MISSIONS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Définit la stratégie et la politique RH associative,
- Pilote la gestion des ressources humaines,
- Pilote les relations sociales,
- Conseille et accompagne les équipes de direction,
- Participe aux projets de transformation,
- Traite les budgets et les comptes administratifs sur le plan RH.

QUELQUES CHANTIERS TRANSVERSES NOTABLES DU SIEGE EN 2024

LA DEMARCHE QUALITE ET LA PREPARATION DE L'EVALUATION

Sous l'impulsion du responsable qualité, le comité de pilotage Qualité structure progressivement l'ensemble de la démarche qualité en prenant appui sur le logiciel AGEVAL qui permet de définir les différents plans d'action pour chaque dispositif. Les premières évaluations de nos structures sont prévues courant 2025, avec l'intervention du cabinet ID&ES.

REVISION DES PROCEDURES DE GESTION DE TRESORERIE

En complément de notre transformation de l'organisation, et de la révision du Document Unique de Délégation, l'ensemble des procédures de gestion de la trésorerie ont été revues et intégrées à une annexe de ce DUD. Les process mis en œuvre prennent appui sur le déploiement progressif d'AGICAP comme outil de gestion et de validation de l'ensemble des règlements.

LES POINTS D'ATTENTION SUR LES RH EN 2024

Le blog RH est le support central pour l'ensemble des salariés de l'association. Il permet de retrouver dans un seul lieu centralisé, toutes les informations à destination des professionnels :

- Les livrets d'accueil et les rapports d'activités des ESMS,
- L'ensemble des accords et des décisions unilatérales en vigueur,
- Les informations relatives à la formation et aux entretiens professionnels et d'évaluation annuels,
- Les informations relatives à la QVT et la santé au travail,
- Les coordonnées des membres du CSE, de la médecine du travail, de l'inspection du travail.

Les journées d'intégration des nouveaux salariés, conçues pour prendre connaissance du projet associatif, du fonctionnement du siège et de l'ensemble des établissements et services de l'association, sont animées par la Direction du développement et la DRH. Elles sont systématisées avec au moins 2 sessions par an.

BILAN CSE (COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE) & NAO (NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES)

En 2024, le cumul des réunions ordinaires du CSE et des réunions exceptionnelles à l'initiative de la Direction et de celles des élus du CSE atteint 15 réunions dont 3 exceptionnelles.

La consultation annuelle du CSE porte sur les 3 grands blocs obligatoires :

- La situation économique et financière de l'entreprise
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi
- Les orientations stratégiques

Les négociations annuelles obligatoires avec l'ensemble des délégués syndicaux (7 séances de négociation, dont 1 séance consacrée à l'accord de méthode) ont porté plus particulièrement sur l'organisation des transferts, la QVCT, l'exercice du droit syndical, la mise en œuvre de l'article 39, la compensation des temps de trajet, le travail de nuit).

CELLULE DE FACILITRICES DE PARCOURS DE VIE

Un dispositif de soutien à l'autodétermination sur le territoire du Rhône & de la Métropole de Lyon, adossé à la Communauté 360

L'autodétermination s'impose comme un principe fondamental dans la construction des parcours de vie. Elle se traduit par la capacité, pour chacun, d'exprimer ses préférences, de faire des choix éclairés et de les concrétiser. Pour que ce droit soit effectif, certaines conditions doivent être réunies : un accès clair à l'information, des ressources adaptées et un accompagnement soutenant la mise en œuvre des projets personnels.

Dans cette dynamique, la Communauté 360 a affirmé sa volonté de se positionner comme un des leviers d'innovation et de transformation de l'offre médico-sociale, sanitaire et de droit commun. Son ambition est de s'inscrire en complémentarité des réponses existantes pour proposer des nouvelles réponses à partir des envies et aspirations des personnes.

C'est dans cette optique que le niveau 3 de la Communauté 360 a élaboré le projet de dispositif de soutien à l'autodétermination dont l'objectif est de permettre de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées : « La Cellule de Facilitrices de Parcours de Vie (CFPV) ».

Ce nouveau dispositif s'appuie sur un socle partenarial préexistant et se veut un espace neutre, centré sur les demandes et les priorités des personnes. Il invite les professionnels à adopter une posture de personne-ressource, engagée dans une relation de co-construction avec les personnes accompagnées. Cette approche, fondée sur l'écoute et le respect du rythme de chacun, peut contribuer à faire évoluer les pratiques, en soutenant davantage l'autodétermination dans les accompagnements. Il s'agit ainsi d'accompagner chacun dans un processus de renforcement du pouvoir d'agir, en facilitant l'accès à l'information et en créant un environnement capacitant, propice à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de vie.

Au-delà d'un nouvel outil territorial, ce dispositif porte une ambition forte : faire de l'autodétermination le principe d'action central en mobilisant professionnels, personnes en situation de handicap et aidants autour d'une dynamique commune de participation et d'engagement.

Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre à partir de septembre 2024 par la Communauté 360, dans un objectif de neutralité rendu possible par la gouvernance multi partenariale du collectif. Il se déploie sur tout le territoire du Département et de la Métropole. Les ressources humaines mobilisées représentent 3,3 ETP.

L'ACTIVITE DES DISPOSITIFS DE L'ASSOCIATION EN 2024

Des établissements & services, des dispositifs spécifiques

L'association Les PEP 69/ML gère au 1er janvier 2025 :
13 établissements & services médico-sociaux et 2 établissements sociaux (intégrant différentes unités fonctionnelles complémentaires), complétés par un établissement d'accueil du jeune enfant, une communauté 360, une cellule de facilitateurs de parcours de vie, un centre de formation et des activités complémentaires (mentorat, mobilités internationales, répit & relais).

SUR LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL :

- 3 DITEP répartis sur 5 sites d'accueil avec 3 PCPE, 1 EMAS, 1 équipe Cité Éducative et 3 villas proposant des hébergements séquentiels,
- 1 SESSAD DI,
- 1 IME et un 1 SESSAD TND,
- 1 CAMSP DS avec un PCPE,
- 1 S3AS,
- 1 IFMK DV,
- 1 CTRDV et 1 ERHR,
- 1 CMPP et 1 SESSAD TSL.

SUR LE SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE :

- 2 internats sociaux scolaires,
- 1 SAMNA.

MAIS AUSSI SUR D'AUTRES DOMAINES D'ACTIVITES :

- 1 EAJE,
- 1 Communauté 360 et une Cellule de facilitateurs de parcours de vie,
- 1 Centre de formation bénéficiant de la certification Qualiopi,
- Un projet mentorat,
- Un projet mobilités internationales,
- Un projet répit & relais.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE

Autorité Contrôle et Tarification	Raison sociale ESMS	Commune	N° FINESS Établissement	Catégorie ESMS	CAPACITE	
					Autorisée	Installée au 01/01/2025
ARS DT 01	IME La Côtière	MONTLUEL	010008449	IME	25	25
ARS DT 01	SESSAD Bellevue	DAGNEUX	010002079	SESSAD	49	49
ARS DT 69	CAMSP DS	Villeurbanne	690794771	CAMSP	97	97
ARS DT 69	Réseau SENS	Villeurbanne	Rattachement CAMSP DA	PCPE	File active contractualisée à 70	
ARS DT 69	CTRDV	Villeurbanne	690012778	Centre de ressources		
ARS DT 69	ERHR	Villeurbanne	690793567	Établissement expérimental		
ARS DT 69	SAAAIS de Villeurbanne	Villeurbanne	690012869	SESSAD	153	153
ARS DT 69	IFMK DV	Lyon	690787593	CRP	65	65
ARS DT 69	DITEP de Villeurbanne (dont implantation Duchère)	Villeurbanne / Lyon	690031943	ITEP	87	87
ARS DT 69	PCE CAP DITEP Villeurbanne Duchère	Vaulx-en-Velin	Rattachement DITEP	PCPE		
ARS DT 69	PCPE CAP DITEP Villeurbanne Duchère	Lyon	Rattachement DITEP	PCPE		
ARS DT 69	SESSAD DI de Villeurbanne	Villeurbanne	690029897	SESSAD	23	23
ARS DT 69	DITEP Gerland	Lyon	690781067	ITEP	155	155
ARS DT 69	PCPE CAP	Lyon	Rattachement SESSAD de Gerland	PCPE		
ARS DT 69	DITEP La Cristallerie (dont implantation Bron)	Givors et Bron	690781125	ITEP	111	111
ARS DT 69	EMAS	Givors	Rattachement DITEP Cristallerie	EMAS		
ARS DT 69	CMPP Bossuet	Lyon	690781349	CMPP		
ARS DT 69	SESSAD Bossuet	Lyon	690013438	SESSAD	15	15
Métropole Lyon	Internat social FAVRE-CHAZIERE	Lyon	690786140	Internat ASE	36	36
CD Rhône	Internat social MAUCHAMP	Vernay	690035662	Internat ASE	35	35
CD Rhône	Accueil Mineurs non accompagnés	Vernay	Rattachement Internat Mauchamp	Internat ASE	30	30
CAF / Ville de Villeurbanne	Crèche Pépilou	Villeurbanne	-	EAJE	24	24
ARS DT 69	Communauté 360	Lyon	-	C360		
ARS DT 69	CFPV	Lyon	Rattachement C360	CFPV		
-	Centre de formation	Vaulx-en-Velin	-	Centre de formation		

L'activité de l'association prend appui, en complément de ces unités fonctionnelles, sur plusieurs projets dont le projet mentorat, le projet mobilité internationale, et le projet répit & relais.

Par ailleurs, un groupe de travail en partenariat avec l'Espace Séniors Duchère Ensemble (ESDE) travaille depuis 2022 à la mise en place d'un projet d'habitat partagé inclusif en partenariat avec la SACVL. Ce projet permettra de proposer 9 appartements sur le plateau de la Duchère à des personnes âgées en perte d'autonomie ou des personnes en situation de handicap, avec l'intervention d'un animateur à la vie partagée. La livraison des appartements est prévue en juin 2025.

ORGANIGRAMME DES DISPOSITIFS EN MAI 2025

Responsabilité hiérarchique sur l'ensemble des dispositifs :
Patrick Lavoisier – Directeur de Supervision

Dispositif Handicap sensoriel	Centre Technique Régional DV	Dispositif Bossuet	IFMK DV	Dispositif Animation de territoire
S3AS CAMSP DS Réseau Sens (PCPE)	CTRDV	CMPP SESSAD	IFMKDV	Communauté 360 CFPV ERHR AuRA Centre référence CAA
Directrice : **Emmanuelle Cornillon**	Directrice : **Carole Malet**		Directrice : **Nathalie Rivaux**	Directrice : **Julie Richard**
Adjointes de direction : **Elsa Dumot** **Florence Ravat** **Anne-Lise Chavas**	Adjointe de direction : **Cécile Gautier**		Adjointe de direction des études : **Isabelle Allègre**	Pilote ERHR AuRA : **Benjamin Guillon**

Dispositif Gerland	Dispositif Villeurbanne Duchère	Dispositif Givors	Dispositif TND 01	Dispositif Protection de l'enfance	Dispositif Petite enfance
ITEP Maria Dubost SESSAD Gerland PCPE CAP	DITEP Villeurbanne Duchère (2 Sites) SESSAD TDI Villeurbanne PCPE CAP	DITEP La Cristallerie EMAS Givors	IME La Côtière SESSAD Bellevue	Internat Favre Chazière Internat Mauchamp SAMNA MNA PASS	EAJE Pépilou
Directrice : **Delphine Guillot**	Directrice : **Carole Collier Bordet**	Directrice : **Dalila Boughouiche**	Directrice : **Sophie Déchelette**	Directeur : **Demba Gadjigo**	Directrice : **Karine Quéné Audié**
Adjoints de direction : **Cédric de Prins** **Marine Denaud** **Ahmed Elkhadraoui** **Didier Rodot**	Adjoints de direction : **Véronique Pelage** **Raphaël David** **Christophe Reverchon**	Adjoints de direction : **Valérie Natalini** **Serge Fontaney** **Loïc Le Boucher** Coordinatrice EMAS : **Estelle Delorme**	Adjointe de direction : **Marie-Charlotte Cacioppo**	Adjoints de direction : **Stéphane Botton** **Emilie Belhamra** Coordinatrice SAMNA : **Sophia Germain**	

LE DISPOSITIF SENSORIEL

L'activité de cette année s'est en particulier organisée autour de la finalisation et la validation du projet de Dispositif Sensoriel mais aussi de la réalisation de l'évaluation interne au CAMSP, préparatoire à l'évaluation externe de 2025.
Si l'évaluation interne n'a concerné que le CAMSP et le Réseau SENS, elle a également bénéficié au S3AS par la mise en place de comités de suivi ou de pilotage en démarche qualité et par la mise à jour des outils de la Loi 2002-2 et divers documents.
En mobilisant fortement les équipes sur les outils et les procédures, nous avons pu poursuivre la réflexion collective sur les adaptations de nos pratiques en lien avec les évolutions des politiques publiques, et en cohérence avec le projet associatif.

LE DISPOSITIF TND

L'année 2024 a été scandée, rythmée, cadencée autour de nombreux projets pour le Dispositif TND mais elle a particulièrement été animée par le projet TEMPS'DANSE (« TEMPS'DENSE »).
L'équipe du Dispositif a concrétisé un projet musical engagé sur une année scolaire et proposé aux jeunes de l'IME et du SESSAD dans le cadre d'un projet « Culture et santé » (projets culturels et artistiques menés en partenariat entre un établissement médico-social et une structure artistique, culturelle ou un artiste professionnel, au bénéfice des patients, résidents, proches et professionnels qui sont associés au projet).
Le projet TEMPS'DANSE et de création d'une Batucada alliant musique et danse, a ainsi vu le jour. Ce projet s'est adressé à une vingtaine de jeunes du Dispositif, en collaboration avec une troupe d'artiste « « Les Zurbamateurs » et l'école de musique de Montluel. La finalité du projet a été une représentation publique avec un défilé le samedi 22 juin 2024 à Montluel lors d'une matinale festive.
Au-delà de la finalité (représentation publique, défilé du 22 juin à Montluel), c'est tout le travail en amont sur plusieurs mois qui en lui-même a été une belle réussite : rencontres, partages, expériences, découvertes, surprises comme de véritables passerelles au service d'un projet commun mobilisant et fédérateur. La musique, l'expression, la danse ont été de formidables médias en vecteurs rassembleurs dans cette aventure humaine et culturelle.
Ce projet est venu colorer positivement l'année 2024 mais le niveau de préoccupation pour l'IME et pour le SESSAD reste important avec bon nombre de questionnements au regard des mouvements conjoncturels actuels : évolution des publics & complexité des situations, besoins pluriels & attentes nouvelles, embolisation des parcours & listes d'attente exponentielles, limitation de nos ressources & tension sur certains métiers…
Le Dispositif TND est acteur dans une recherche d'ajustement, d'adaptation mais ce mouvement continu ne peut que s'inscrire dans un panorama plus large, plus systémique afin de pouvoir réellement jouer « collectif » en synergie et en efficience.

L'IFMK DV

L'année 2024 a été marquée à l'IFMKDV par le déménagement de l'institut du site Rockefeller au site Laennec en juillet 2024 et la finalisation de la réécriture du projet d'établissement. Ces deux actions ont fortement mobilisé l'ensemble des professionnels de l'établissement. L'intégration de nouveaux locaux entièrement rénovés sur le site Laennec la Buire a été l'aboutissement de plusieurs années de travail avec les services de l'Université pour offrir aux étudiants et aux professionnels un cadre d'apprentissage et de travail adapté aux besoins de chacun. Les étudiants de l'IFMKDV et de droit commun sont maintenant réunis sur un même site à

taille plus humaine ce qui ne manquera pas de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle et ainsi faire avancer l'Université inclusive.
En août 2024, une délégation d'étudiants et de professionnels est partie soutenir les deux étudiants de l'IFMKDV sélectionnés aux jeux paralympiques de Paris 2024. Tous ont ensuite pu admirer les médailles récoltées lors de cet événement et fêter les champions !

LE DISPOSITIF PROTECTION DE L'ENFANCE

Le dispositif Protection de l'enfance (DPE) de l'ADPEP 69/ML s'articule autour de trois établissements, dont deux internats sociaux et un service d'urgence chargé de l'accueil et la mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés (SAMNA). Ces structures se situent au cœur de Lyon pour l'une d'entre elles, l'Internat Favre Chazière, et à Vernay dans le Beaujolais pour les deux autres, le SAMNA et l'Internat Mauchamp.

Durant l'année 2024, plusieurs évènements ont marqué le quotidien de chacun des établissements du DPE, avec pour perspective une amélioration de notre organisation pour des projets personnalisés au plus près des besoins identifiés auprès du public accompagné. Dans cette approche, l'importance de l'étroite collaboration avec l'entourage du jeune ou de l'enfant, mais également la structuration d'un partenariat de qualité et proximité, nous sont apparus comme incontournables.

samna

Ainsi, au SAMNA le travail de stabilisation de l'équipe entamé en 2023 a porté ses fruits en 2024, permettant ainsi au service d'orienter son action vers le développement des compétences, des outils, du réseau de partenaires, pour un accompagnement adapté des mineurs isolés accueillis au sein de l'établissement. Plusieurs temps de formations ont été engagés afin de permettre à chacun des professionnels d'adapter ses pratiques à la typologie du public accueilli.

internat Favre-Chazière

Concernant l'internat social Favre Chazière, ce dernier a opéré un tournant décisif, avec des transformations profondes sur les plans organisationnel et humain, mais également dans l'approche et les réponses proposées aux enfants et jeunes accueillis. En effet, les professionnels présents au sein de cet établissement, se sont engagés dans un processus leur permettant d'enrichir leurs connaissances et leur compréhension des enjeux émotionnels et comportementaux des enfants/jeunes accueillis.

internat Mauchamp

Pour l'Internat social Mauchamp, le constat fait ces dernières années vient confirmer la présence d'un effectif de professionnels stable et engagé. Le travail avec les familles reste un axe essentiel du projet d'établissement et nous nous devons de poursuivre cet effort de collaboration, notamment par la formalisation d'un CVS ou tout au moins, d'un dispositif structuré permettant l'engagement des familles et des jeunes accueillis à la vie de l'établissement.

Plus globalement, le site de Vernay a également vécu plusieurs évènements festifs qui sont venu marquer le centenaire de l'association. Cela a été l'occasion d'organiser des activités portées par les jeunes, les équipes du SAMNA et de l'internat social Mauchamp. Les visiteurs ont été nombreux et ravis de partager ce moment au château d'Amignié.

Enfin, la démarche globale d'écriture du projet de dispositif prévue en 2025, sera ensuite suivie par la réécriture des projets de chaque établissement du DPE. Ce processus va venir en soutien des différentes dynamiques engagée et sera l'occasion de reprendre les fondamentaux (valeurs, cadre réglementaire, projet associatif…), revoir notre organisation et formaliser nos pratiques.

LE DITEP DE GIVORS - BRON

Pour le DITEP La Cristallerie, l'année 2024 a été mouvementée et la vie de l'établissement n'a pas été un long fleuve tranquille. L'Unité de Bron a ouvert ses portes en mars 2024, ce qui a permis de répondre aux besoins identifiés depuis plusieurs années sur le secteur de l'Est Lyonnais.
En avril 2024, la petite maisonnette a pris feu et l'intérieur du bâtiment a été complétement endommagé. Cet incendie d'origine criminelle a donné lieu à l'ouverture d'une enquête de police.
Au printemps 2024, un audit organisationnel a été effectué au niveau de l'équipe Givors 2 car le climat social était délétère et mettait en péril la qualité des accompagnements. Cet audit avait pour objectif d'analyser les difficultés rencontrées dans le cadre d'une phase de diagnostic et d'élaborer des préconisations.
En juin 2024, Monsieur MAHDADI, directeur du DITEP a quitté ses fonctions pour exercer ses missions sur un autre département. En septembre 2024, l'arrivée d'une nouvelle directrice.
En octobre 2024, l'établissement a été inondé comme l'ensemble de la commune de GIVORS. Cet évènement a nécessité la fermeture de l'établissement sur une journée afin de procéder à un nettoyage.
Les dégâts causés ont surtout été matériel même si pour certains professionnels cet évènement a été éprouvant psychologiquement.
En novembre 2024, une rencontre avec l'ARS a permis de faire connaissance avec la nouvelle Directrice et d'aborder la question de l'activité qui est en baisse depuis quelques années. L'ARS souhaite que nous puissions travailler sur la possibilité d'une ouverture d'unité de plus petits de moins de 12 ans.
Tout au long de l'année, les professionnels se sont mobilisés autour des travaux de réflexion pour enrichir les accompagnements quotidiens. Les adjoints de direction sont restés proches des équipes, notamment pendant l'absence du directeur, assurant ainsi la continuité des activités et des projets en cours.
La présence du directeur de secteur a été essentielle pour accompagner ces changements et soutenir l'équipe de direction durant la fin de l'année scolaire 2023/2024 et le début de l'année 2024/2025.

En conclusion, le DITEP La Cristallerie reste engagé dans les projets inter-DITEP en cours. Le DITEP continue de s'appuyer sur le projet associatif et le projet du Dispositif. Malgré une année complexe, les professionnels du DITEP restent mobilisés pour soutenir et accompagner les jeunes, répondant au mieux à leurs besoins.

LE DITEP DE GERLAND

Le projet de Dispositif du DITEP de Gerland finalisé en 2023 a permis aux professionnels de s'appuyer sur une logique permettant la flexibilité de parcours pour accompagner des jeunes au plus près de leurs besoins, dans un processus de réparation face à leur handicap de scolarisation et de socialisation. Le travail inter-DITEP au niveau associatif et départemental a permis aux professionnels d'échanger et de prendre conscience que l'établissement n'est pas un « électron libre » mais dépend bien d'un réseau qui œuvre à un niveau politique afin de promouvoir l'importance pour chaque personne accompagnée de trouver une place au sein de la société.
Au fil des années, les équipes et la Direction du DITEP de Gerland, ont procédé à de multiples réorganisations de service pour s'adapter au mieux au suivi du parcours et projet des jeunes. En 2024, l'institution s'efforce de négocier son ultime période de transition pour « intégrer un fonctionnement en dispositif ». Non sans difficulté, avec l'ensemble des personnes accueillies et les professionnels, nous avons relevé le pari de maintenir notre activité malgré la fatigue ponctuée de découragement fasse à l'ampleur de notre mission : grandir, apprendre et intégrer la vie citoyenne.
Les 100 ans de l'association PEP69/ML ont été l'occasion de rassembler l'ensemble des salariés, les jeunes et leurs familles, anciens et nouveaux, afin de partager nos valeurs communes dans un moment convivial et de voter décorativement la nomination du dispositif : « DITEP de Gerland - Maria Dubost ». Le trait d'union apposé entre « Gerland » et « Maria Dubost », symbolise la réconciliation de l'institution avec son histoire ainsi que l'intégration du SESSAD au sein de son organisation. C'est donc main dans la main que nous avançons désormais pour préparer l'avenir et relever le prochain défi des travaux du bâtiment, prévus de débuter en 2025.

LE DITEP DE VILLEURBANNE-DUCHERE

L'octroi d'un FINESS unique d'établissement et la modification de l'arrêté de fonctionnement en DITEP en 2024 contribuent à valoriser notre activité en dispositif et à formaliser la transformation de notre offre d'accompagnement telle que définie dans notre projet en dispositif en 2023. En ce sens, les premières élections du **CVS constituant un CVS transversal et commun de la Duchère à Villeurbanne, du DITEP au SESSAD TDI, ont eu lieu en 2024.**

L'année 2024 a aussi favorisé la mise en œuvre concrète de **la recherche-action** que nous avons formalisée en septembre 2023 avec l'Université Lyon 2. Pour rappel, celle-ci vise à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés et des pratiques professionnelles en DITEP. Elle a pour objectif une mobilisation de tous les acteurs ; jeunes, familles, professionnels de l'Éducation nationale et professionnels du DITEP ; s'inscrivant dans une dimension scientifique interdisciplinaire. Une première étape a été franchie et a fait l'objet d'une présentation lors des Journées de l'AIRe 2024 à Lille.

Enfin en 2024, à la demande de nos partenaires, au vu des besoins sur les territoires de la Duchère et Vaulx-en-Velin, nous avons recentré l'intervention des deux PCPE du DITEP vers un jeune public de maternelle.

Par ailleurs, le projet spécifique financé par la Cité Éducative de Villeurbanne, a favorisé la mise en synergie des acteurs du territoire au bénéfice de l'école, formalisé par la signature d'une convention quadripartite entre les associations ITINOVA, Les PEP69/ML, l'Académie et la Ville de Villeurbanne.

LE SESSAD TDI

L'année 2024 marque donc la mise en conformité de cette nouvelle entité reposant sur une mise à jour des outils de la loi 2022-2 et la mise en route du processus d'écriture du projet de service, en équipe, avec les familles, les jeunes et nos partenaires. Au-delà de cette refonte, **en prenant appui sur l'auto-évaluation en cours** sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), un travail d'appropriation des outils de la loi 2002.2, de formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) en considérant la grille d'analyse des besoins SERAPHIN-PH a été mené auprès des professionnels du SESSAD TDI.

Ces formalisations contribuent et contribueront à rendre lisible et visible pour les jeunes, les familles et nos partenaires, les changements structurels d'identité du DITEP Villeurbanne-Duchère d'un côté et du SESSAD TDI de l'autre.

LE CENTRE TECHNIQUE REGIONAL POUR LA DEFICIENCE VISUELLE

Le CTRDV intervient pour tous les jeunes accompagnés ou sur liste d'attente des SAAAS du réseau SARADV.

En 2024 : 453 jeunes accompagnés par le SARADV ; 61 en liste d'attente ; 137 en suivi à 3 ans.

Activité notable 2024 :

- Création d'une mallette maths pour les CP/ CE1 en prêt sur toute l'année. Les outils répondent au programme de l'Éducation Nationale pour toute l'année des CP/CE1.
- Un nouveau padlet « Ludothèque adaptée » a été mis en ligne afin de compléter les informations diffusées par les 5 padlets déjà mis en ligne.
- 5 conférences ou formations en lien avec Luciole.
- Recherche action autour d'un nouveau modèle de canne blanche (ouicanne) chez l'enfant.
- L'ingénieure de recherche est intervenue dans plusieurs congrès en 2024 sur les troubles neurovisuels dans la déficience visuelle.
- Centenaire des PEP69/ML, proposition courant mai 2024 de plusieurs ateliers de sensibilisation au braille et à la déficience visuelle pour un public tout venant.

- En juin 2024, journée du réseau SARADV autour de la mobilité professionnelle a abouti à 2 projets ERASMUS Mobilité professionnelle (en 2025 et en 2027). Cette journée a rassemblé 106 professionnels du réseau SARADV.
- Journée portes ouvertes, co-portée avec l'ANPEA. Cette journée a eu lieu le 9 mars 2024. 39 visiteurs.

Partenariat :
- La directrice du CTRDV participe au comité éditorial de la « Revue interdisciplinaire sur le handicap visuel – RIHV » de l'Université de Genève. **https://www.unige.ch/fapse/sensori-moteur/axes-de-recherche/situations-de-handicap/deficience-visuelle-et-aveugles**
- Le CTRDV est partenaire du développement d'un MOOC sur le handicap visuel élaboré par Edouard Gentaz : **https://www.coursera.org/learn/handicap-visuel**
- Participation du CTRDV à une communauté mixte de pratiques (Vision participative)
- La directrice du CTRDV participe à l'organisation d'un atelier participatif de réflexion visant à explorer les besoins, les idées, les envies sur la conception d'une identité graphique, ou plutôt multisensorielle, qui puisse être accessible à tous.

LE CENTRE MEDICO-PSYCHO PEDAGOGIQUE BOSSUET

Le CMPP BOSSUET est un centre de consultations, de diagnostics et de soins en ambulatoire, non sectorisé, de niveau 2, recevant des enfants des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans, ainsi que leur famille et présentant des difficultés très variées. Sur l'année 2024, 360 enfants ont bénéficié d'une période diagnostique ou de traitement, dont 77 admissions. 103 enfants sont sur liste d'attente dont 40 enfants en cours de traitement de leur demande par la commission d'admission. 6017 actes recensés. Les troubles les plus représentés chez les enfants-adolescents suivis au CMPP en 2024, sont les troubles du neurodéveloppement, avec 46.67% (43,34% en 2023), suivis par les troubles anxieux (17,5%) des troubles disruptifs et des conduites (17,22%). Ces données reflètent la diversité des troubles présentés par les enfants-adolescents suivis au CMPP.

Activité notable 2024 :
- Début du travail de réécriture du projet de service avec un cabinet externe, de janvier à juin 2024 avec l'équipe du CMPP.
- Structuration de la fonction ressource, avec définition d'un cadre d'intervention et quelques actions mises en œuvre en 2024.
- Organisation d'un dispositif parents-enfant : atelier jeux (9 parents et 13 enfants ont participé)
- Dispositif de soutien scolaire, 19 jeunes concernés et 19 bénévoles mobilisés.

Partenariat :
- Une première conférence co-portée par la crèche PEPILOU et le CMPP s'est tenue le 9 décembre 2024 sur le thème « Poser des limites : Pourquoi et comment accompagner votre enfant ». 34 participants, parents et professionnels.

LE SESSAD TSL BOSSUET

L'année 2024 marque un tournant majeur pour le SESSAD Bossuet, avec la mise en œuvre effective du virage ambulatoire : les accompagnements se déroulent désormais quasi exclusivement en milieu ordinaire (école, domicile), mettant fin aux activités de groupe hebdomadaires en présentiel dans le service. Cette évolution, largement saluée par les familles, favorise l'inclusion scolaire et réduit l'absentéisme. En parallèle, le renouvellement complet de l'équipe entre janvier 2023 et décembre 2024 aboutira à une stabilisation en 2025, avec l'élaboration d'un nouveau projet de service coconstruit avec les familles et les partenaires.

L'activité du service a été soutenue : 19 jeunes accompagnés au 31/12/2024, pour 15 places autorisées, soit un taux de file active de 123 %. Des suivis ont été mis en place par l'éducatrice spécialisée, en orthophonie, psychomotricité et psychologie, malgré des effectifs encore limités. Le service a également renforcé ses actions partenariales, développé le soutien scolaire avec des étudiants bénévoles et poursuivi sa mission ressource sur le territoire.
Avec 94 enfants en attente d'une place, le besoin d'une extension de capacité est manifeste. Le virage inclusif, la dynamique partenariale et la réorganisation du service posent ainsi les bases d'une action plus cohérente, adaptée et durable pour 2025 et au-delà.

ERHR AURA

En 2024, 150 situations sont suivies par l'ERHR AuRA. 23 personnes sont dans une situation qu'ils jugent insatisfaisante, et/ou en attente d'une place en ESMS ou d'une solution alternative. 40% des situations concernent des personnes avec des troubles psychiques. Les situations en lien avec l'épilepsie sévère sont en augmentation.

Les principaux fait notables de 2024 pour l'ERHR sont les suivants :

- Réécriture du projet de l'ERHR AuRA grâce à la mobilisation du Collectif des partenaires
- Animation territoriale pour le déploiement de la démarche de Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Développement de l'annuaire collaboratif des ressources régionales « Handesia »
- Projet d'expérimentation d'un week-end de répit pour aidants et aidés handicapées par l'épilepsie sévère ; projet lauréat d'une recherche – participative financé par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR)
- Projet journée territoriale autour du syndrome Prader-Willi, afin d'élargir la communauté apprenante animée par l'ERHR AuRA
- Développement des coopérations pour mieux répondre aux situations individuelles de handicaps rares sur le territoire AuRA avec : les 2 Plateformes Handicaps Rares d'Auvergne (PHR), la Plateforme d'Expertise Maladies Rares (PEMR), les dispositifs de coordination (C.360, DAC, PCPE…)

LA COMMUNAUTE 360 DU RHONE & DE LA METROPOLE DE LYON

En 2024, plusieurs partenaires ont rejoint la Communauté 360 à savoir l'Association ALERTE, le CREAI AURA, et la Sauvegarde 69 ; 39 associations et institutions sont donc impliquées dans la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon

La quatrième année de fonctionnement du dispositif s'inscrit comme une étape stratégique dans le renforcement et l'évolution du dispositif. Elle est marquée par des transformations significatives comme l'arrêt de la plateforme nationale, le changement du logiciel national de téléphonie ainsi que la mise en œuvre d'initiatives novatrices telles que le Dispositif de Soutien à l'Autodétermination et l'élaboration collective du projet SPRINT (Services Plateforme de Ressources et d'Intervention Territoriale).

L'année 2024, comme les années précédentes, connait une hausse significative du nombre d'appels traités (560 en 2024 ; 365 en 2023 ; 215 en 2022). Le numéro vert est donc de plus en plus sollicité ; un indicateur démontrant une meilleure connaissance de ce numéro ainsi que le recours plus important à la plateforme.

Depuis septembre 2024, la communauté 360 Rhône et Métropole est située au 26 rue Blanc, 69006 LYON.

Les locaux sont partagés avec l'Équipe Relais Handicaps Rares Auvergne Rhône-Alpes, la Cellule de Faciliteurs de Parcours de Vie (voir l'encadré en page précédente) et accueillent le Parc d'Aide Technique Communication Alternative et Améliorée.

LE CENTRE DE FORMATION

En 2024, Le centre ADPEP Formation est construit principalement autour des thématiques suivantes :

- Accompagnement précoce – Déficiences sensorielles
- Déficiences visuelles
- Développement personnel
- Évolution des pratiques
- Handicaps rares – handicaps complexes

En 2023, 36 sessions de formations différentes ont été réalisées. Ce sont 395 stagiaires qui ont participé aux actions proposées dont 31 parents et 364 professionnels issus du médico-social (travaillant majoritairement auprès d'enfants et adolescents). La note d'appréciation globale est évaluée à 4,62 sur 5 (globalement stable) et 99% des répondants recommandent notre centre de formation.
Le catalogue du centre de formation est en ligne à l'adresse **http://www.lespep69.org/centre-de-formation/**
En 2024, le centre de formation a fourni les fonctions supports nécessaires pour la coordination des formations croisées École inclusive pilotées par notre association dans le cadre de la convention régionale Éducation Nationale, ARS & DRAAF.
Une réflexion est par ailleurs engagée pour externaliser le centre de formation et prendre appui sur l'Association Régionale des PEP en AuRA.

L'EAJE PEPILOU

L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PEPILOU, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne et la CAF du Rhône propose un accueil collectif de 24 places dont un tiers réservé aux enfants de 0 à 6 ans malades et/ou en situation de handicap(s). L'année 2024 a été marquée par une stabilité précieuse au sein de l'équipe, permettant de consolider nos pratiques et d'ancrer encore davantage notre projet éducatif et inclusif. Cette continuité a offert aux enfants un cadre rassurant et structurant, favorisant leur épanouissement au quotidien.

Grâce à cette dynamique, nous avons pu renforcer les bases du projet pédagogique en approfondissant nos réflexions et en enrichissant nos approches :

- Affiner notre accompagnement des enfants à besoins spécifiques, en renforçant nos liens avec les partenaires médico-sociaux et en adaptant encore mieux nos pratiques aux besoins de chacun,
- Structurer des temps d'échange avec les familles, en proposant des moments de rencontre et d'accompagnement pour répondre aux interrogations des parents et soutenir la parentalité,
- Développer le travail en équipe, en favorisant la co-construction et le partage de compétences entre les professionnels de la crèche.

2024 nous a permis de consolider les fondations de notre projet inclusif et d'imaginer de nouvelles perspectives pour continuer à faire de PEPILOU un lieu de vie, d'éveil et de bienveillance, où chaque enfant trouve sa place et évolue dans un environnement stimulant et sécurisant.

L'ACTION BENEVOLE AU SEIN DE NOS STRUCTURES

En 2024, l'accueil de bénévoles au sein des établissements est à l'œuvre au sein du SAMNA, de l'Internat social scolaire Favre Chazière et du Dispositif Bossuet. Il permet de mettre en œuvre des accompagnements au profit

de 34 bénéficiaires pour l'année 2024, en prenant appui sur 49 demandes de bénévolat reçues ayant ensuite permis d'engager la participation de 11 bénévoles dans les différentes activités.
L'objectif de déploiement de l'activité prend appui prioritairement sur l'acculturation des professionnels et le développement des offres de bénévolat. La compatibilité avec l'accompagnement médico-social professionnel nécessite des ajustements avec les équipes.

LE PROJET MOBILITE INTERNATIONALE

En 2024, les activités de mobilité internationale ont connu un développement important, avec de nouveaux projets menés (avec le collectif EMAS par exemple), un budget en forte augmentation, et le dépôt d'un dossier de demande d'habilitation pluriannuelle auprès de l'Union Européenne, qui a reçu une réponse favorable et qui nous permet de programmer plusieurs mobilités chaque année avec des processus administratifs simplifiés. Un travail sera engagé en 2025 pour préciser la stratégie de développement de notre projet et l'évolution nécessaire des ressources humaines affectées au projet.

LES RESEAUX
& LES PARTENARIATS

Notre association s'engage résolument dans des principes de coopération prenant appui le plus précocement possible sur des collectifs, et une gouvernance partagée. C'est la méthode que nous souhaitons utiliser pour développer des projets adaptés aux besoins des personnes et aux territoires. Notre action s'enrichit de notre participation engagée à différents réseaux et collectifs

Nos pratiques de partenariat reposent sur des principes essentiels :

- Respect des autres acteurs, dans leurs histoires, missions et spécificités,
- Principes de coresponsabilité et de subsidiarité,
- Étayage des autres acteurs - pour ne pas faire « à la place de », mais contribuer au renforcement des capacités d'actions,
- Limitation des logiques de mise en concurrence en recherchant, avant tout, les possibilités et leviers de coopération,
- Partage de responsabilité sur le territoire, dans l'intérêt du territoire, des organisations et personnes concernées,
- Reconnaissance de la complémentarité des savoir-faire entre la pluralité des acteurs,
- Valorisation de la pluralité des acteurs (dont des acteurs de droit commun) comme facteur de réussite pour construire des réponses pertinentes,
- Appui et contribution active aux maillages territoriaux, Renforcement des pratiques de coopération et essaimage du modèle, Partage sincère et ouvert de ce que nous avons produit,
- Démocratie dans la gouvernance et le portage des projets collectifs.

Ces principes et leur mise en œuvre contribuent à transformer la façon dont les actions se mènent sur les territoires et engagent les acteurs dans des approches collaboratives et coopératives adaptées à la complexité du réel.

LA FEDERATION GENERALE DES PEP

L'association participe régulièrement à plusieurs groupes de travail internes de la fédération et en particulier :

- Au COPIL SMS,
- Au COPIL des systèmes d'information,
- Au COPIL Face-PEP,
- Au COPIL Petite enfance,
- Aux réunions des Présidents et des Directeurs.

Elle a aussi été fortement mobilisée dans les travaux autour des Communautés 360, et des groupes de travail nationaux pilotés par la CNSA, où notre fédération est présente. Elle participe au groupe de travail sur l'engagement au sein de notre réseau fédéral.

L'ARPEP AURA

La création de l'ARPEP AuRA a été actée en Assemblée Générale constitutive début 2024.

En parallèle de cette nouvelle organisation régionale, l'ensemble des directeurs généraux de la région maintiennent des temps de travail collectifs autour de plusieurs thématiques transversales, et en particulier :

- **L'organisation de la 1ère journée régionale des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) en AuRA**, portée par l'ARPEP AuRA qui a eu lieu le 21 octobre 2024 à Bron,
- La consolidation de l'équipe SI régionale,
- Le réseau SARADV : évaluation et perspectives d'évolutions, en particulier via le développement d'une offre complémentaire à destination des jeunes adultes DV,
- Animation d'un groupe de travail régional autour de l'évaluation et de la démarche qualité,
- Groupe régional d'échanges et d'appui sur les C360,
- Réflexions pour un centre de formation régional du réseau PEP.

FOCUS SUR QUELQUES RESEAUX

LES RESEAUX DV

L'association et plusieurs de ses structures est engagée dans plusieurs réseaux, collectifs et fédérations spécialisés dans la déficience visuelle. Elle participe aux travaux :

- De la Fédération des Aveugles de France
- De la FISAF
- Du CAURA DV
- Du Comité Louis Braille
- De la société francophone de basse vision ARIBa
- De la communauté mixte de pratiques « Vision participative »
- Du comité éditorial de la « Revue interdisciplinaire sur le handicap visuel »

Elle porte plusieurs projets en partenariat régulier avec d'autres associations ou organisations engagées dans le champ de la déficience visuelle et en particulier :

- L'ANPEA (Le CTRDV accueille dans ses murs la structure permanente de l'ANPEA, et porte conjointement un projet de portail vidéo à destination des familles d'enfants déficients visuels ou aveugles)
- L'université de Genève avec la participation au développement d'un MOOC sur le handicap visuel élaboré par Edouard Gentaz.

LE COLLECTIF HANDICAP 69

Le Collectif Handicap 69 regroupe les présidents et directeurs généraux de 37 associations qui accompagnent des personnes en situation de handicap dans le Rhône et la Métropole de Lyon. Ces associations œuvrent pour l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelles qu'en soient la nature et l'origine.

L'AIRE

Plusieurs cadres de l'association sont impliqués dans les travaux de l'AIRE, et en particulier le directeur du secteur DITEP qui anime différents groupes de travail inter-DITEP sur le territoire du Rhône :

- Un groupe des directrices et directeurs des DITEP du Rhône qui travaille sur l'identification des territoires d'intervention de chacun et les éventuelles perspectives d'évolution en fonction des besoins.

- Un groupe de travail régional, en lien avec l'Éducation Nationale, sur les fiches de fonction des enseignants et des coordinateurs de DITEP,
- Un groupe de travail inter-Ditep sur le Rhône autour de la notion de repli/relais,
- Un groupe autour de situations complexes réunissant des représentants de différents DITEP du Rhône, de la pédopsychiatrie, de la protection de l'enfance et de la PJJ.

En 2024, l'association a expérimenté le modèle de décompte de l'activité proposé par l'AiRE.

L'ASSOCIATION LA MIETE

La MIETE est un tiers-lieu inclusif doté d'espaces de convivialité, de travail et de pratiques d'activités (physiques, artistiques et culturelles) et de création, où il est possible de se rencontrer, partager, expérimenter et coopérer. Ces espaces doivent permettre, que ce soit de manière formelle ou informelle, provoquée ou spontanée, de développer l'envie et la capacité de chacun et chacune à agir collectivement, et s'épanouir. A travers ses 900 m² et tous ses projets, la Miete est aujourd'hui Fabrique de territoire, espace de vie social et un tiers-lieu reconnu à l'échelle de la Métropole de Lyon. L'association Les PEP 69/ML est représentée au CA de La Miete avec la présence en 2024 de 2 représentants. Le directeur général des PEP 69/ML a assuré le rôle de co-responsable légal de la Miete jusqu'en mai 2024.

LA COURTE ECHELLE

La Courte Échelle, membre de la FNASEPH, est un collectif de 25 associations du Rhône qui agissent toutes dans le domaine du handicap. Tout enfant, adolescent ou jeune enfant en situation de handicap doit bénéficier d'un parcours de scolarisation et de formation adapté à ses besoins. Son parcours doit être prioritairement pensé en milieu ordinaire et dans son environnement de vie. Dans la loi de 2005, la scolarisation est un droit.
La Courte Échelle a pour objet de regrouper compétences et moyens de chacune des associations membres en vue de :

- Promouvoir des actions favorisant la scolarisation des personnes en situation de handicap.
- Assurer la représentation des jeunes en situation de handicap, de leur famille et des associations membres auprès de toutes les instances officielles impliquées dans la scolarisation et la formation (Éducation Nationale, Agences Régionales de Santé, Conseil départemental, etc.)
- Participer à la formation des Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) et enseignants.
- Accompagner les usagers dans la reconnaissance de leurs droits (permanence téléphonique, soirée débats, forum, …)

L'association Les PEP 69/ML est membre du Conseil d'administration de La Courte Echelle, et représentée par le Directeur Général.

L'URIOPPS ET LE CREAI RHONE-ALPES

L'association souhaite également ancrer son action dans des réseaux d'appui et à ce titre est adhérente de L'URIOPPS et du CREAI Rhône-Alpes.

METROPOLE AIDANTE

L'association a une attention particulière pour les proches aidants dans le cadre de ses activités. Elle est adhérente de métropole aidante, collectif de 185 acteurs engagés pour la reconnaissance et l'orientation des aidants. Jacky Pellet, trésorier de l'association Les PEP 69/ML, est membre du conseil d'administration de métropole aidante.

L'ANECAMSP & LA FDCMPP

L'association, à travers le CAMSP DS et le CMPP, participe aux travaux de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce, et à la FDCMPP – Association des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques.

PERSPECTIVES

De nouveaux chantiers pour l'année 2025, dans la continuité de 2024

En 2025, l'association va engager les premières évaluations externes de ses établissements et services. Dans le contexte d'évolution forte des politiques publiques, elle va continuer à adapter son organisation aux défis de demain. Elle devra en particulier renforcer la stabilité financière de son dispositif protection de l'enfance.

AUTOUR DE LA GOUVERNANCE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :

- La mise en œuvre des différents axes prévus dans le plan d'action de notre projet associatif.
- Les conclusions du groupe de travail interne sur l'école inclusive et les parcours de scolarisation

AUTOUR DU MANAGEMENT, DE L'ORGANISATION OPERATIONNELLE ET DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES AUTORITES DE CONTROLE :

- La poursuite des réflexions autour de l'organisation libérée, des changements de pratiques managériales, et des pratiques de coopération au sein de l'association (déploiement des cercles de décision),
- La consolidation des fonctions support et la construction de différentes stratégies partagées (politique achat, stratégie SI, Stratégie Développement durable, …),
- La mise en œuvre d'un outil partagé collectif de mise en œuvre des stratégies et de respect des différentes échéances,
- La stabilisation des outils et process financiers,
- La sécurisation du dispositif protection de l'enfance (sécurisation financière et réalisation de l'activité),
- La proposition d'un nouveau dispositif autour de la CAA dans la suite du Parc d'aides techniques CAA.

D'AUTRES CHANTIERS RESTENT D'ACTUALITE ET PARTICULIEREMENT :

- La poursuite du projet immobilier du DITEP de Gerland,
- L'implication dans le fonctionnement de l'ARPEP, et en particulier par l'animation de l'équipe SI régionale, et la réflexion autour du repositionnement du centre de formation à l'échelle régionale,
- Le lancement du projet HAPI en partenariat avec l'Espace Seniors Duchère Ensemble et la SACVL à partir de juin 2025,
- La mise en œuvre d'un mandat de gestion du tiers-lieu La Miete à partir de début juin 2025,
- La diversification de nos activités dans le domaine des politiques éducatives et sociales de proximité.